

## RÉUNION PUBLIQUE DE PONT DE BEAUVOISIN

17 décembre 2002

- Présentation du débat public (Michel Delhommez), du projet (RTE) et de la procédure administrative (Michel Hersemul) selon le même schéma que lors de réunions précédentes.
- L'animateur était Yves FRANÇOIS.
- Intervention de Xavier Bolze présentant la spécificité du débat public par rapport à l'enquête publique.

### Xavier Bolze

Le débat public est une procédure nouvelle qui a été initiée par une loi de 1995 à l'initiative du Ministre de l'Environnement de l'Epoque, Michel BARNIER, et qui a été reformulé par une loi récente du début de l'année 2002. C'est le premier débat public que nous mettons en œuvre dans le cadre de la nouvelle législation. Qu'est ce qu'un débat public ? D'abord, il se caractérise peut-être pourrait-on dire, par le fait que c'est une discussion qui a lieu avant toute décision. C'est très en amont, à un moment où les Pouvoirs Publics n'ont pas pris de décision, qu'il y a débat public.

Le débat public est donc la possibilité pour les citoyens de participer à la réflexion avant qu'un projet soit défini, déterminé. C'est peut-être la première caractéristique du débat public à l'amont de tout débat. Vous voyez que c'est une différence importante par rapport à ce que nous connaissons habituellement comme les enquêtes publiques qui elles arrivent souvent tardivement et donc souvent on n'est pas très satisfaits de voir des dossiers complètement bouclés. Dans le débat public, le dossier n'est pas bouclé, la discussion est ouverte, le débat porte sur l'ensemble du projet. Un débat public a lieu sur les projets les plus importants qui concernent les problèmes d'aménagement du territoire ou d'environnement. Nous avons une liste qui est précisée par les textes dans la législation, et notamment les lignes à 400 000 volts doivent faire l'objet aujourd'hui, lorsqu'elles ont plus d'une dizaine de kilomètres, d'un débat public. Un débat public a comme caractéristiques : il doit être assuré dans la transparence et donc pour ça il y a une organisation précise que définit la loi, il y a une garantie : c'est une commission administrative indépendante, La Commission Nationale du Débat Public, vous savez vous connaissez ces commissions administratives indépendantes, on en a déjà pour la télévision, pour l'informatique et les libertés, pour les fichiers, on a comme ça plusieurs dizaines de commissions existantes en France qui sont des organismes indépendants, qui ont un statut particulier et qui leur permet d'affirmer ou de dire, et de remplir la mission qui est la leur.

La Commission Nationale du Débat Public a été constituée par la Loi, lorsqu'elle est saisie d'un projet qui nécessairement doit faire débat public, elle a plusieurs réponses possibles, et notamment elle peut organiser une Commission Particulière, c'est le cas ici, la Commission Particulière va donc conduire le débat. Donc la caractéristique du débat public c'est qu'il y a une garantie de transparence, une garantie d'organisation qui permet à tout le monde de s'exprimer. Autre particularité, le débat public, c'est uniquement un débat, ce n'est pas une décision, la Commission Particulière n'a pas à donner un avis sur le fond du sujet, la Commission Particulière entend tout le monde, recueille les opinions et fait un rapport, un bilan qui sera présenté, enfin la Commission Particulière va d'abord faire un rapport sur ce qui s'est passé, puis la Commission Nationale, un bilan du débat ; ce bilan va être une aide à la décision des Pouvoirs Publics au moment de prendre une décision sur le projet, c'est à dire que nous allons rapporter tout ce que nous aurons entendu, et de cette manière là, on va aider les pouvoirs publics à prendre une décision. Mais auparavant, le maître d'ouvrage lui-même à prendre une décision sur le projet puisque le Maître d'ouvrage qui est présent, RTE en l'occurrence, entend ce qui se dit, va prendre connaissance de ce rapport et devra dire ce qu'il fait compte tenu de ce rapport, pour qu'ensuite les Pouvoirs Publics décident de la suite à donner à ce projet. Donc voilà les caractéristiques de cette législation nouvelle. C'est un peu un test puisque c'est les premiers débats publics de cette façon qui se déroulent en France, ça correspond à une nouvelle conception de la démocratie, une conception de démocratie avec une

participation du public, vous voyez bien que l'on rentre dans une nouvelle façon de vivre ensemble en société, voilà la caractéristique de ce débat. Merci.

Joseph CROIBIER

*Habitant de Domessin*

Je suis confronté directement au problème car je suis propriétaire de terrains sous la ligne actuelle, c'est à dire l'option Sud. Donc je sais qu'il y a deux options : il y a l'option Nord et l'option Sud. Un protocole d'accord avait été fait par E.D.F., il y a déjà de nombreuses années, concernant l'environnement. Il était prévu qu'E.D.F. devait faire en sorte que ces lignes fassent le moins de nuisances possibles au point de vue environnement, c'est à dire qu'elles soient, en quelque sorte, pratiquement invisibles. On voit bien que dans l'option Nord, la ligne que l'on connaît très bien suit un peu les vallées, c'est à dire les cours d'eau, le Thiez par exemple, et l'on ne la voit pas. Dans l'option Sud en revanche, nous avons des grands pylônes qui sont déjà sur des hauteurs, donc c'est une ligne qui est visible, mais de très loin.

Yves Francois

En ligne de crête, c'est ce que vous voulez dire ?

Joseph CROIBIER

Oui en ligne de crête, voilà. Donc, compte tenu de ce protocole d'accord, je pense que ces lignes devraient pratiquement disparaître et qu'une nouvelle distribution devrait se faire, même en option Sud.

Yves Francois

Bien, alors quelle est la réponse que l'on pourrait apporter par rapport à ce positionnement de la ligne Sud ?

Serge Dubus

Ce qui est en choix actuellement, dans le cadre de ce débat public, et ensuite dans le cadre de la concertation qui reprendra après le débat public, c'est le choix d'une option et non celui d'un tracé. Monsieur Hersemul l'a expliqué tout à l'heure, une fois que l'option sera choisie, la concertation reprendra à l'intérieur de l'option qui sera choisie, il y aura une aire d'études avec un certain nombre de fuseaux de passage qui devront être déterminés tous ensemble, bien entendu, pour arriver au meilleur tracé. L'option Sud correspond à une reconstruction en lieu et place ou à proximité immédiate, ça ne veut pas dire que ce sera exactement le même tracé que la ligne de 1953 puisque, bien entendu, depuis 50 ans, bien des choses qui ont changé, notamment au niveau de l'occupation des sols et des habitations. Une fois que l'option sera choisie, quelle qu'elle soit, ce sera à nous avec vous, tous ensemble, d'essayer de trouver le tracé le moins pénalisant qui permettra de préserver au mieux les préoccupations de chacun. Mais ce qu'il faut bien voir c'est que le choix d'une option n'est pas du tout déterminé. Il y a un cadre général, mais il n'y a pas encore de tracé précis : les options que l'on vous a présentées ne sont pas des tracés figés,

Joseph Corbier

Je suis intervenu puisque j'avais vu avant dans les défilés des différents problèmes, que vous privilégiez les couloirs existants en cas de reconstruction, alors couloirs existants, c'est bien le même emplacement ?

Serge Dubus

Alors c'est le couloir de la ligne qui existe pour l'option Sud, et le couloir de la ligne Nord pour l'option Nord, mais ce n'est pas un tracé. Pour l'option Sud (je crois que c'est celle qui vous intéresse au premier chef) ça veut dire que si l'option Sud est retenue il y aura reconstruction en lieu et place ou à proximité, mais proximité, ça peut être à plusieurs centaines de mètres, en fonction précisément des éléments qui ont été déterminés par l'étude environnementale et de ceux qui restent encore à déterminer, dans le cadre de la future concertation. En effet, nous sommes finalement, même après le débat public, encore loin du dossier d'utilité publique qui permettra de déterminer le futur tracé de l'ouvrage. Nous aurons encore beaucoup de réunions.

Daniel MARTIN

*Habitant d'ATTIGNAT-ONCIN*

Je suis l'usufruitier de Monsieur Jean-Pierre MARTIN, l'actuel Maire, et je voudrais dire, au point de vue de la sécurité qu'en 1963, j'ai été commotionné, j'ai été vu par le Dr. BILLOT.

Je suis rentré comme j'ai pu, avec de la tachycardie, j'ai encore le Certificat du Dr BILLOT. Je trouve qu'il faut quand même privilégier une hauteur suffisante au contraire. Je ne peux plus passer sous la ligne avec un parapluie parce que j'ai des brûlures à l'épaule si je touche, pas vraiment avec la peau quoi, mais ça arrive à traverser. D'ailleurs, j'avais demandé à FR3 Grenoble de venir faire une séance, elle n'est jamais passée à la télé, je ne sais pas pourquoi, peut être que c'était gênant, je ne sais pas. Je leur ai allumé un feu sous la ligne simplement grâce à un arc électrique entre une prise de terre et un parapluie, alors vous voyez un peu près, et c'est toujours comme ça certainement.

J'ai eu affaire à Monsieur le Médiateur de la République parce que bon, ça a duré tellement, qu'on a eu des tas d'ennuis, en ce moment, mon fils a eu une coulée de ravin qui est partie par suite de la coupe...

Yves Francois

La coupe à blanc sous la ligne ?

Daniel Martin

Très renouvelée sous la ligne, parce que les câbles sont vraiment trop bas.

Yves Francois

Est-ce que c'est une coupe à blanc ou c'est une coupe uniquement pour maintenir les végétaux à une certaine hauteur ?

Daniel Martin

Une coupe à blanc. J'ai une cassette vidéo qui avait été tournée en son temps, et j'aimerais bien inviter toutes les personnes qui sont un peu concernées comme nous à la visionner, vraiment ça été une catastrophe cette ligne Chaffard – Grande Ile.

Yves Francois

Donc la ligne Sud ?

Daniel Martin

Oui. L'incident date de 1963, mais ça durait déjà avant. Je laisse la parole aux autres.

Yves François

D'accord. Merci Monsieur. Que pouvons-nous répondre à ce Monsieur concernant ces problèmes de sécurité et d'arc électrique ?

Patrick Bortoli

Alors vous vous souvenez des problèmes effectivement, un problème de distance par rapport au sol, et puis le contentieux que nous connaissons, et je dirais les échéances que nous avons sur ce dossier qui malheureusement date effectivement. Je voudrais revenir sur les distances. La ligne de 1953 a été construite à l'époque je dirais de directives Ministérielles qui ne sont pas celles d'aujourd'hui, et donc entre la ligne de 1980 et celle de 1953, les distances au sol minimales de l'époque ne sont plus les mêmes qu'aujourd'hui, malheureusement pour les ouvrages encore vétustes où les distances sont certes suffisantes mais sont moindres que pour la ligne nouvelle. Aujourd'hui dans les conditions les plus défavorables à l'ouvrage, c'est à dire le câble le plus chaud possible, ou le plus chargé possible par des contraintes de poids, nous avons au-dessus des terrains agricoles par exemple, une hauteur minimum de 8 mètres. On voit donc bien qu'aujourd'hui, en passant sous la ligne avec un parapluie, on n'a plus ce problème.

Je pense qu'aujourd'hui vous avez des contacts avec les gens du groupe d'exploitation transport en charge de l'ouvrage qui ont traité cette affaire. Vous avez également écrit des cartes T à l'époque puisque nous avons mis en place, dans le cadre de ce projet, un système de correspondance, dans les numéros de la lettre « Lyon – Chambéry, parlons-en ». Mon prédécesseur en a déjà parlé. Voilà ce que je peux dire, ce n'est qu'un constat. Aujourd'hui, l'objectif comme l'a dit Serge Dubus, est bien que qu'elle que soit l'option choisie, de prendre en compte l'évolution qui a eu entre 1953 et maintenant. De ce fait, si la ligne est reconstruite sur l'option Sud, nous pourrions l'améliorer par rapport à l'existant. J'ai des photos aériennes de la ligne de l'époque de 1953 et c'est vrai qu'il n'y avait pas trop de maisons à côté, la ligne était, je dirai, en pleine nature. Maintenant de nombreuses habitations se sont approchées, donc si par sa reconstruction soit sur l'option Nord soit sur l'option Sud, on peut améliorer et prendre en compte ce nouvel environnement, on le fera. Voilà le constat que je voulais faire.

Yves François

Juste une question pour ce Monsieur, votre maison a été construite après la ligne ou avant ? Elle n'est pas sous la ligne, d'accord. Ce sont des terrains agricoles, d'accord.

Chantal Plantin

*Habitante de Leyrieu*

Je voulais juste dire un mot en réponse à votre intervention Monsieur de Domessin.

Vous dites que la ligne Sud se voit très bien de partout, je pense que c'est vrai, mais la ligne Nord elle se voit très bien aussi. Il lui arrive de passer sur des vallées et des plateaux où il n'y a personne mais elle passe aussi tout près de villages, et en particulier, elle passe tout près du nôtre, et donc elle a aussi de très graves inconvénients. Je serai très désolée si dans ce débat, on arrivait à opposer des populations par celles qui sont au Sud et d'autres par celles qui sont au Nord, et à dire que cette ligne n'a qu'à passer chez les autres et que le plus fort gagne.

Yves François

Ce n'est pas le but du débat effectivement.

Christine Tripier

*Habitante de ROMAGNIEU*

Quand vous dites qu'il n'y avait aucune maison sous la ligne sur le tracé Nord, c'est faux. Ma belle-mère a un pylône à 20 mètres de sa maison, et la maison existait avant le pylône.

Yves François

De quelle ligne ?

Christine Tripier

De la ligne sur l'option Nord, pardon Sud. Je m'y perd. C'est entre Chaffard et Grande Ile

Si la ligne est reconstruite, est ce que les pylônes seront déplacés ou est ce qu'ils seront remis au même endroit ?

Serge Dubus

Je crois qu'il y a une réponse qui a été faite, c'est un peu ce qu'on a dit tout à l'heure, c'est à dire qu'une fois l'option choisie, bien entendu, toutes les améliorations seront possibles. L'occupation des sols a changé, et dans l'option Sud on constate, que lorsque l'on regarde sur une bande de 200 mètres, il y a plus d'habitations qu'auparavant. C'est l'un des critères à prendre en compte parmi d'autres, et de toutes façons dans le tracé futur, une fois qu'il sera déterminé ce qui n'est pas le cas actuellement même si deux options sont en débat, ce sera à nous d'aller vous voir. Tous ensemble, il s'agira de trouver un tracé qui s'éloigne le plus possible des habitations. Mais en effet, comme vous disiez, il est tout à fait possible et même probable, que dans certains tronçons, le futur tracé soit différent du tracé de la Ligne Chaffard - Grande Ile actuelle.

Alain Vigneux

*Habitant de Chimilin*

Je suis concerné aussi par le tracé Sud, et pour rebondir sur ce que disait Monsieur, effectivement, ma belle-mère a une habitation qui date d'avant la ligne et dont la ligne passe à 15 mètres. Et je peux vous dire que quand on se promène (même l'été) à pieds dessous, on ressent l'électricité statique. Je ne sais pas ce que c'est exactement, mais je confirme tout à fait ce que vous dites.

Yves François

Ce n'est pas des aoûtats, c'est bien l'électricité ?

Alain Vigneux

Tout à fait, non, non, là je vous garantis. Je peux vous inviter.

Alors, je tenais à dire aussi que, je voulais remercier Monsieur Dubus pour les réponses qu'il fait puisque je dois dire que le débat public fonctionne bien, on pose des questions et l'on nous répond. Je voulais quand même en témoigner. Dans la réponse que vous me faites, vous dites « nous avons fait réaliser à la demande des pouvoirs publics et des élus, une étude comparative sur les deux options, les impacts sur le milieu humain, écologique, environnemental ont été étudiés ». Alors, d'abord, je voudrais savoir qui a fait ces études, et ensuite est ce que les conclusions sont ou seront-elles diffusées.

Serge Dubus

Cette étude multicritères la voici. Elle a donc été effectuée au printemps 2000 et présentée et diffusée aux élus concernés et aux services de l'Etat. Je dirais donc qu'elle est à votre disposition dans votre commune. Elle faisait apparaître un certain nombre de choses, on ne va pas la détailler car vous pourrez la consulter à loisirs, simplement ce qu'il en ressortait, c'était que les données physiques de l'option Nord révélaient des sites sensibles. Je dirais des sites classés, un patrimoine peut être plus important qu'en option Sud, et en option Sud, on avait davantage d'habitation. Bon évidemment, c'est un dossier assez épais qui n'a pas été diffusé à chaque riverain mais qui est consultable, et qui est bien plus riche que le petit résumé que je viens de vous en faire. Mais

c'est quelque chose qui était présenté, et qui de plus, j'ai oublié de le dire, a été mis à jour l'été dernier en fonction des derniers éléments connus dans l'optique précisément de ce débat public.

Patrick Bortoli

Juste un complément sur cette étude. On nous a déjà posé la question la semaine dernière à Saint Savin, et donc c'est peut-être à la Commission de le dire mais elle va faire réaliser un Cahier d'acteurs où l'on nous a demandé de publier la synthèse et le tableau de synthèse. Mais peut être que Monsieur le Président veut en dire un peu plus.

Michel Delhommez

C'est ce que je voulais dire. Nous venons de convenir avec le Maître d'ouvrage que l'un des cahiers d'acteurs qui sera bientôt publié comportera la synthèse et toutes les indications possibles sur cette étude d'environnement qui a été faite par RTE et remise à jour récemment, en octobre 2002.

Serge Dubus

J'ai oublié de vous dire, que l'étude est faite par un Cabinet environnemental que nous avons mandaté, un Cabinet de Lyon qui est spécialisé en environnement, qui fait des études d'impact, qui s'appelle le Cabinet Géonomie, qui est à Vaulx-en-velin.

Patrick Bortoli

Juste une précision. Pour la mise à jour non mais le premier document avait été diffusé à l'ensemble des administrations de l'Etat, en particulier à la Direction Régionale de l'Environnement, la D.D.E., la D.A.F. pour qu'ils puissent valider, ou au contraire, critiquer les données.

Madame GUYAINE

Je voudrais savoir quelle est l'incidence de la suppression de la Centrale de Creys Malville sur l'utilisation de la ligne de 1980 ?

Yves Francois

Donc incidence d'un instrument de production sur l'instrument de distribution et en particulier, Super Phoenix.

Patrick Bortoli

Est-ce que votre question c'est de dire que l'option Nord ou Sud a une liaison quelconque avec la Centrale de Creys Malville ?

Madame GUYAINE

C'est de savoir, si la ligne de 1980 est vraiment utilisée à fond ?

Patrick Bortoli

Il est vrai qu'aujourd'hui les lignes de la région, que se soit la ligne qui va de Bugey à Chambéry ou la ligne qui va de Saint Exupéry à Chambéry, ont des rôles qui font qu'aujourd'hui, la Centrale de Creys, qui est en cours de

démantèlement (mais qui ne produisait plus depuis un certain temps) n'a pas d'incident. Si je schématise l'énergie aujourd'hui va de Lyon vers Chambéry, et donc la centrale de Creys était raccordée sur ce réseau. Aujourd'hui, ce n'est pas parce qu'il n'y a pas assez de centrales qu'il y a besoin de moins d'énergie à Chambéry. L'énergie, elle ne vient plus de Creys (ou moins de Creys), mais elle vient complètement de Bugey et d'autres lignes. La contrainte Saint Vulbas, Creys, Grande Ile est complètement indépendante d'une éventuelle injection d'énergie à la sortie du poste de Creys qui n'existe plus aujourd'hui. Pour imaginer et pour bien comprendre la problématique du réseau : imaginez que vous ayez au Nord, une autoroute à trois voies qui fait Saint Vulbas – Creys - Grande Ile, sur laquelle peut passer trois millions et demi de voitures et dans le paysage vous avez une autre autoroute, mais qui date de plus longtemps, qui est en fait une petite voie rapide, avec une capacité de seulement un million de véhicules/jour. Aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? RTE doit à tout moment assurer l'équilibre production – consommation et faire en sorte que chaque utilisateur ait bien la possibilité d'avoir son énergie (je dirais symboliquement en appuyant sur l'interrupteur). On doit adopter des règles qui font qu'en cas d'avarie sur un ouvrage, on doit avoir d'autres chemins d'électricité pour faire en sorte qu'à tout moment, ce soit complètement transparent. Dons aujourd'hui, quel est le problème ?

Il ne s'agit pas de savoir combien passent de véhicules sur l'autoroute qui va de Creys à Chambéry, mais de savoir si ces véhicules ne pouvant plus passer sur l'autoroute de Creys à Chambéry sont capables de passer sur l'autre autoroute plus petite qui est au Sud ? Imaginez une coulée de boue sur une autoroute à trois voies sur laquelle passe 3,5 millions de véhicules, et qu'on demande à tous ces véhicules de passer sur une route où peuvent passer un million de véhicules, vous allez avoir un bouchon. Dans cette situation, on peut stocker les véhicules sur un parking et puis on va réguler le trafic. Or l'électricité ne se stocke pas, et donc aujourd'hui, on va se retrouver avec un réseau qui va entrer en surcharge et être obligés de le déclencher. La vraie problématique est de savoir, en mesure dite «de réseau dégradé » (c'est à dire un des ouvrages qui manque) comment s'assurer qu'il y a « une route de secours » qui permet à tout moment d'assurer le bon passage de l'électricité. Donc, aujourd'hui, le maillon faible est que la ligne du Sud Chaffard - Grande Ile ne permet pas, en cas d'avarie sur l'autre axe Saint Vulbas – Creys - Chambéry, d'absorber ce surcroît d'énergie. Et c'est le vrai problème.

Claire GIRARD,  
PONT DE BEAUVOISIN,

Ça ne fait pas très longtemps qu'on habite sur Pont-de-Beauvoisin mais je voulais savoir, toutes les enquêtes ont eu lieu en 2000, on est maintenant fin 2002, qu'est ce qui s'est passé entre les deux ? Parce ce que sur les délais que vous montriez sur vos diapos, c'est un an, c'est huit mois, enfin c'est vite fait, normalement ça devrait être fini, qu'est ce qui s'est passé ? Et puis deuxième question, on parle de lignes enterrées, ça ne marche pas pour les 400 000 volts ?

Serge Dubus

Il y a deux aspects dans votre question, pour la question de l'échéancier, vous avez raison, j'aurai pu le signaler d'ailleurs tout à l'heure. Si je résume : les études environnementales dont on parlait tout à l'heure ont été présentées aux élus et aux Services de l'Etat premier trimestre 2001, et à l'issue de ces présentations, les Préfets ont demandé aux élus et au Services de se positionner sur la base des études. À partir de là, le Préfet coordinateur, Monsieur Alain Rondpierre (Isère) à pu soumettre un avis au Ministre chargé de l'électricité. Cette phase a duré jusqu'à la fin de l'année 2000, et donc ensuite, je crois que c'est début 2001, après avoir pris l'avis de Monsieur le Préfet de Savoie, Monsieur le Préfet de l'Isère a établi son rapport au Ministre. Ensuite, ceci est venu se superposer à cette procédure de prise de décisions, donc la réforme des critères d'appréciations de l'utilité publique, qui vous a été présentée tout à l'heure par Monsieur le Président de la Commission, et l'on a eu dans le courant de l'année 2001, que le projet LYON CHAMBERY rentrait dans le cadre d'un débat public. Le débat public est une étape supplémentaire qui s'insère dans la procédure, et qui a donc gelé en quelque sorte, pendant plusieurs mois cette procédure. Et de plus, les prérogatives de la Commission (ce serait plutôt à Monsieur le Président d'expliquer, mais il va l'expliquer) ayant changées, il s'est passé un certain temps avant que la nouvelle Commission soit créée avec les Décrets indispensables. De plus, l'année 2002, grosse année électorale n'était pas non plus propice à des prises de décisions.

### Michel Delhommez

Simplement, je voulais dire ce que vous avez commencé de dire, c'est qu'au moment où les Ministères allaient prendre leur décision, la Loi Démocratie de Proximité est sortie et les deux Ministres n'ont pas voulu, dans le fond, rendre un peu caduque une nouvelle loi, et ils ont dit non. Pour un tel projet, il faut faire un débat public pour que les populations soient beaucoup plus informées. Mais ça rend un peu plus difficile ce débat public parce que comme le fait remarquer Madame, on a déjà entendu parler du projet. Toutefois, ce n'est pas parce qu'on en a déjà entendu parler, que ce débat public ne peut pas jouer pleinement son rôle quant à l'information, la libre expression de chacun, les questions sur l'opportunité, sur l'enterrement des lignes, pour qu'il y ait une information la plus complète possible. Mais j'ai bien conscience que ce débat est un peu compliqué par cette information et cette concertation qui avaient été fort bien faites à l'époque par les Services de RTE. Les Ministres, et notamment parce qu'il y avait les échéances électorales qui arrivaient, n'ont pas voulu vider de son sens dès sa sortie la loi, et ont dit que ce projet relevait du débat public, donc nous organisons un débat public.

### Patrick Bortoli

Pour que tout le monde ait une idée de la longueur des procédures, voilà l'échéancier et les délais théoriques nécessaires (on ne sait pas faire plus court) pour placer une ligne. Si aujourd'hui on part sur la phase de débat public, on va arriver à sa conclusion aux environs de l'été prochain, l'été 2003, et donc après sous réserve des conclusions du débat, on repartira sur une concertation préalable. Comme l'a dit Monsieur Hersemul cela consiste en la recherche des fuseaux et du tracé, la concertation préalable qui permettra après de préparer le dossier d'enquête publique. Donc à l'été 2003, après le débat, on repartira, avec l'enquête publique aux environs de l'été 2004, la Déclaration d'Utilité Publique au printemps 2005 et après, il nous reste encore toutes les études de détails permettant d'aller à l'obtention des permis de construire et à l'autorisation d'exécution. Dans le meilleur des cas, tout cela nous amène à des travaux, vu d'aujourd'hui en 2006 pour une mise en service en 2007. Donc des travaux échelonnés sur l'année 2006/2007. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, même si on enclenche toutes les étapes de la procédure, c'est quand même une concertation qui nous amènera encore à discuter avec beaucoup d'entre vous, pour encore quelques mois, voire plusieurs années.

### Michel Lefèvre

Il y a quelques années je vous aurai certainement répondu différemment, mais aujourd'hui, on connaît le tout début du développement d'une nouvelle technologie d'enfouissement des lignes à 400 000 volts. Les câbles sont en expérimentation dans nos sites de recherche, quelques liaisons ont été réalisées à l'étranger, notamment une qui est actuellement en cours en Angleterre, qui fait un peu moins de 6 km, mais à un coût complètement astronomique. Pour vous donner une idée, elle coûte 100 millions d'euros soit l'équivalent des 80 km de la ligne aérienne qu'on veut construire. C'est pour ça que l'Etat nous a demandé en début d'année 2002 de porter notre effort sur l'enfouissement des lignes en 60 000 volts où l'on domine la technique à un prix abordable, voire en 225 000 volts pour les grandes agglomérations de plus de 50 000 habitants.

### Monsieur Revel

J'ai lu avec détail et avec beaucoup d'intérêt, le dossier études environnementales préliminaires, qui est bien fait, qui fait vraiment le tour de tous les problèmes, mais quand je regarde la fin, les données déterminantes, dans le choix d'une option, je vois milieu naturel, patrimoine, viticulture, sylviculture, projet d'infrastructures, zones industrielles et urbanisme. L'urbanisme en fait partie et l'urbanisme veut dire quand même des individus, des constructions bien sûr, mais quand je lis de façon plus détaillée, l'habitat présente une sensibilité certaine : esthétisme, dépréciation de la valeur des terrains, brouilles... Et les problèmes de santé, les prend-t-on en compte ou pas ? Parce qu'il me semble que l'homme est prioritaire là-dedans. des problèmes de santé se posent forcément. J'ai vu que c'était un grand débat, il y a des pour et des contres. Je ne veux pas entrer là-dedans, je pose simplement la question et je m'étonne un peu quand même que dans cette étude, l'homme apparaisse si peu.



Patrick Bortoli

Je voudrais bien rappeler que cette étude environnementale a été faite en 2000 et mise à jour en 2002 et que c'est une photographie de l'état existant aux abords des lignes au Nord de 1980 et au Sud de la ligne existante. Donc c'était vraiment une aide qui n'est pas l'équivalent d'une étude d'impacts. Dans une étude d'impact, il est possible que le côté, impact sur la santé tel que vous le citez soit plus développé. Nous étions bien sur une étude préliminaire qui aidait à un choix d'option. Maintenant, vous citez la problématique des champs électromagnétiques, donc effectivement, de nombreuses études ont été faites, et je vais demander à Emmanuelle de faire le point sur ces dossiers.

Emmanuelle Langrand

Depuis une quarantaine d'années, on a un certain nombre d'études qui ont été réalisées et ont permis à des organismes divers de fixer un certain nombre de recommandations. C'est le cas de la Communauté Européenne qui a fixé le seuil de 100 microtesla maximum (les micro tesla étant la mesure de champ magnétique pour les lignes électriques). Je vais vous citer d'autres chiffres qui correspondent à des mesures réalisées sur la demande de l'Association « Vivre Aux Marches » sur le Hameau du Mollard, si certains connaissent. Ce hameau est situé à proximité des deux lignes de 1953 et des années 1980. Les mesures qui ont été réalisées au mois de Mars, en présence de l'Association, donnent des valeurs de 3,5 microteslas sous la ligne de 1953, et 2,1 microteslas sous la ligne la plus récente. Vous voyez que ces valeurs dans le cas de cette mesure, sont trente fois moins importantes que le seuil fixé par la recommandation européenne.

Yves François

Alors la question, simplement, pour que tout le monde l'entende, est ce que c'est lié à la puissance qui passe dans les câbles ?

Serge Dubus

C'est lié à la tension de la ligne.

Michel Delhommez

Pour compléter sur le sujet, j'ai dit que les réunions thématiques aborderaient les grands problèmes qui émergent dans les réunions, et c'est justement pour la réunion des Marches qui est prévue le 4 février prochain, que l'on a retenu entre autres, incidence sur la santé. Nous ferons venir des experts indépendants qui nous donnerons les résultats de leurs expérimentations, et je pense, vous éclairer plus complètement sur le sujet. J'en profite pour saluer Béatrice Quinquet, notre collègue qui vient d'arriver.

Patrick Bortoli

Pour rectifier ce qui vient d'être dit sur les champs électromagnétiques, je précise qu'ils ne sont pas liés à la tension au courant qui passe dans la ligne. Donc ce n'est pas parce que la ligne est de plus haute tension qu'il y a forcément plus de champs électromagnétiques. Les calculs à l'appui et les mesures in situ le montrent bien. C'est donc un lapsus et j'ai préféré rectifier pour la compréhension.

Michel Lefèvre

Puisqu'on se connaît, le Président de l'Association « La Vie ne tient qu'à un fil » a fait des mesures lui-même dans son habitation située à proximité et il a mesuré entre 2 et 4 microtesla. La recommandation européenne, c'est 100 microteslas.

Monsieur x

Non, mais je vous parle d'intensité, est ce qu'elle était maxi dans les câbles ?

Emmanuelle Langrand

Elle était importante ce jour-là, si vous voulez, on peut regarder les chiffres ensemble, sans problèmes.

Monsieur x

Non, mais de toutes façons, on a des sensations, quand on est un environnement de vie, dans le brouillard ou quoique se soit, on a des sensations, quand on est sous la ligne,

Serge Dubus

Ça fait du bruit ?

Monsieur Revel

Ca fait du bruit et l'on ressent l'électricité statique.

Emmanuelle Langrand

Ce sont les conséquences et non la valeur du champs dont vous parlez.

Monsieur x

Oui, mais on ne se sent pas rassuré.

Yves François

C'est vrai que c'est difficile à mesurer, mais ça existe.

Alain BARBIER,

*Habitant de BELMONT TRAMONET*

Quand on a appris en 2000 ce projet de construction, on a créé une association avec quelques riverains ou futurs riverains. Je voudrais simplement rappeler un chiffre : quand on regarde le nombre d'habitations au Sud, vous déclarez 500 habitations concernées par un faisceau de 200 mètres de part et d'autre, alors qu'au Nord, il n'y a que 100 habitations à priori, recensée. Pourquoi a t-on eut l'impression que ce critère était minimisé comme disait Monsieur REVEL par rapport à la sécurité de ces habitations. Est ce que le critère n'était pas plus apparent dans l'étude ? Et pourquoi aujourd'hui, on le ressent comme tel ?

Patrick Bortoli

Je pense que l'ensemble des critères est cités dans la synthèse, il n'y a pas d'ambiguïté. L'habitat est très clairement indiqué, et de mémoire, on indique bien dans la partie Point A – Grande Ile, c'est à dire la partie tronçon commun où les deux tracés sont quasiment dans la même zone, et après les 500 maisons que vous citez sont bien entre le point A et le Poste du Chaffard, ou entre le point A et le bout de l'option Nord. Je pense que là, c'est très clairement mis noir sur blanc dans le document de synthèse, document que nous rediffuserons au travers

des Cahiers d'acteurs en même nombre je crois, que les Lettre du débat, donc il n'y a absolument rien de caché derrière la problématique. C'est une aide pré-décisionnelle que nous avons fait faire par un Cabinet extérieur, et qui a été mis carte sur table.

Anne Lorette

Habitante de Dullin en Savoie, juste sous le point A.

Ma maison est juste en dessous de la ligne de 1953. Je voulais donc parler des courants d'induction, vous venez d'en parler justement, puisque la ligne va doubler de capacité, je présume que les courants induits vont évoluer aussi, pas au carré, mais peut être doubler. Si vous voulez moi, j'habite depuis 4 ans dans cette maison, (je suis perturbée avec le micro). Lorsqu'on est venu habiter dans cette maison, on voyait la ligne puisqu'elle passe juste au-dessus, mais on ne connaissait pas encore le projet pour doubler la capacité. On ne voit donc pas cette affaire du même œil, vous comprenez ? Quand vous avez fait référence à l'étude environnementale faite par le cabinet privé de Lyon, ils ne sont pas passés chez nous de toute façon, et quand j'ai eu ce document entre les mains, notre maison n'était pas du tout mentionnée sur cette carte géographique.

Yves François

La maison n'est pas sur la carte ?

Anne Lorette

Non absolument pas. Je me suis déplacée à Lyon, à RTE., pour discuter avec quelques personnes, notamment Monsieur Lefèvre. Et quand vous dites justement, qu'il y aura un débat pour concertation, de quel manière va-t-il être fait ? Au cas par cas ? Et puis, est ce que vous allez justement passer chez certaines familles qui sont vraiment plus concernées que d'autres ?

Nous on a les deux lignes en fait, on est juste sous celle de 1953, et pas loin de l'autre, donc on est dans le même cas que les Marches.

Yves François

D'accord, donc si j'essaie de résumer vos questions : la première est de savoir si...

Anne Lorette

Je n'ai pas trop de questions en fait. Enfin j'explique un peu mon cas particulier parce qu'à priori tout le monde explique son cas particulier, mais ça rejoint d'autres cas particuliers.

Yves François

Oui, sauf qu'il me semble qu'il y avait quand même quelque chose concernant l'induction, c'est à dire vous n'étiez pas sûre...

Anne Lorette

Oui, par rapport au doublement de capacité

Yves François

Alors déjà, c'est une question précise, sur laquelle on peut essayer de répondre.

Anne Lorette

C'est important ça, mais bon, moi je n'y tiens pas. Je ne tiens pas à ce que ça bouge : un million de Kilowatts ça me suffit.

Yves François

Je vous comprends, mais peut être pour essayer de répondre à la question sur l'induction, est ce que quelqu'un peut nous donner des éléments ? c'est à dire, s'il y a plus de capacité de passage, est ce qu'il y a plus d'induction ?

Anne Lorette

Moi je ne me souviens plus de la formule, mais bon.

Serge Dubus

Non, je ne vous donnerai pas non plus la formule. Le point A, donc vous le situez bien, je croyais au départ, que c'était l'objet de votre question. Peut-être pour les autres personnes, on l'a appelé A tout simplement parce que c'est un point où les deux options se regroupent, donc il correspond à la commune de la Bridoire, à peu près le Lac d'Aiguebelette.

Alors, sur l'induction, je ne sais pas bien ce que vous ressentez par l'induction. En fait, l'induction due aux lignes n'est pas le problème des champs magnétiques, c'est autre chose. C'est ce que vous pouvez ressentir, par exemple, par une petite « châtaigne » dans une clôture électrique.

Anne Lorette

Exact, oui ; les PC, les écrans de PC, les disjonctions intempestives lors d'orages... Je ne sais pas, plein de choses, lave-vaisselle grillé, plein de choses comme ça, et notamment les clôtures, on ne peut pas les toucher, ça chatouille vraiment. Mais bon, ça c'est apparent. Mais ce qui n'est pas apparent est peut-être encore plus grave. Vous voyez ce que je veux dire ? Moi, c'est ça qui m'inquiète.

Serge Dubus

Alors, plusieurs choses en effet. Les effets désagréables dont vous parlez, c'est vrai que tous ne sont pas éliminables. Je dirais que si vous essayer d'écouter la radio sur modulation d'amplitude grandes zones, petites ondes, à proximité d'une ligne, c'est clair que ça ne marchera pas. Cela personne n'y peut rien. En revanche, sur une clôture, il y a des améliorations qui sont possibles, on pourra vous faire passer des brochures qui expliquent comment faire. Les courants qui circulent ne sont pas dangereux du tout, mais c'est vrai qu'ils sont désagréables. On peut les diminuer très notablement, en améliorant les mises à la terre, en procédant à la mise à la terre au niveau des piquets. Je vous assure qu'on peut les diminuer très notablement. S'agissant des écrans d'ordinateurs, il y a également maintenant des possibilités de mettre des sortes de casques, qui permettent de mieux faire marcher les écrans.

Pour les effets cachés ou invisibles, je pense que vous faites référence aux champs magnétiques et notamment au fait que la ligne étant reconstruite à double circuit. À partir de là, est ce que les champs magnétiques seront plus importants. Je vais peut-être vous surprendre, mais non. Vous avez sur le schéma une ligne à deux circuits, c'est deux fois trois séries de câbles. Actuellement, sur la ligne de 1953 (dont un pylône est représenté à droite) vous avez trois séries de câbles, c'est pour cela qu'on l'appelle à un circuit : trois séries de câbles en système triphasé. La ligne du couloir Nord, est la ligne qui correspond au projet que nous proposons à la reconstruction : une ligne toujours à 400 000 volts mais à deux circuits, donc deux fois trois séries de câbles. Une série sur la gauche, un en haut et un en bas, celui d'extrême gauche, on ne le voit pas bien, et une deuxième série sur la droite, un en haut et deux en bas. Avec les systèmes des courants alternatifs, les champs magnétiques créés par une ligne à deux circuits, peuvent paradoxalement, être moins importants que ceux créés par une ligne à un seul

circuit. Il y a un phénomène de compensation qui peut se produire. Ils ne sont donc pas plus importants. Quant aux effets sur la santé, je vous rappelle un petit peu ce qu'a dit Emmanuelle.

#### Emmanuelle Langrand

Pour reprendre l'exemple de tout à l'heure, vous l'avez peut-être remarqué, je vous ai dit que sous la ligne la plus ancienne, donc de 1953, on avait un champ de 3,5 microteslas ; sous la ligne la plus récente, on avait 2,1 microteslas avec pourtant un transit à peu près deux fois plus important, pour vous donner l'exemple concret.

#### Serge Dubus

On est donc assez loin de la recommandation européenne qui est de 100 microteslas.

#### Anne Lorette

Quand je vous parlé de la concertation au cas par cas, c'est vrai qu'à plusieurs moments vous avez rappelé que l'on serait tous concertés. Même ceux qui ne sont pas là ? C'est en règle générale, car il y a beaucoup de réunions que j'ai loupées parce que, pour les concertations, il faut être bien aiguillé pour avoir les rendez-vous, savoir ce qui se passe. Alors quand vous parlez de concertation, c'est quoi la concertation ? C'est prendre au cas par cas les familles ? C'est quoi exactement ?

#### Yves François

Il y a une enquête de communication qui sera faite autour de cette concertation, parce que Madame est sensible au fait que,

#### Serge Dubus

Tout d'abord, peut être que Monsieur Hersemul a un rappel sur la procédure réglementaire et la concertation dans ce cas ?

#### Michel Hersemul

Je disais tout à l'heure en parlant de la concertation, que jusqu'à maintenant, elle était plutôt d'ordre institutionnel, c'est à dire que d'une manière générale, c'est les élus, donc les Maires des communes, les associations, connues et les administrations qui étaient jusqu'à maintenant consultées. Alors dans l'affaire de Lyon – Chambéry d'abord on a une nouvelle circulaire qui date de septembre et qui invite effectivement à élargir l'information au niveau du grand public. Elle impose que lors des premières réunions de concertation avec les élus, le Maître d'ouvrage RTE présente la manière dont il compte associer et informer les riverains. À ce moment-là, les élus ont toute l'attitude pour indiquer qu'effectivement à leurs yeux, c'est suffisant ou pas. Donc il est clair que le relais principal pour toucher le public, serait dans le cadre d'une concertation normale, celui des élus. À charge pour eux de dire, moi je veux qu'il y ait une réunion publique dans ma commune ou je veux telle ou telle chose. Alors, après il y a eu d'autres réserves, et ça je laisserai la parole à Monsieur Delhommez, pour dire que la Commission de Débat Publique, ne termine pas son travail en rendant son premier document, et que vous pouvez préconiser d'autres choses pour la suite.

#### Michel Delhommez

La CPDP rend à la Commission Nationale, le compte rendu du débat, la Commission Nationale assure un bilan et donne des prescriptions au Maître d'ouvrage sur la suite à donner. La Commission Nationale assure le suivi de l'information sur la poursuite des études de concertation et des travaux, elle assure ce suivi pour contrôler que

cette information est la plus large et la plus complète possible. Donc, le fait d'avoir eu un débat public dans le cadre d'un projet, permet que la CNDP veille à l'information jusqu'à la réception des travaux. Le Maître d'ouvrage doit rendre compte à la Commission Nationale des dispositions qu'il a prises pour cette information, et cette concertation. On ne va pas entrer maintenant dans le détail, mais la concertation est sous contrôle. Donc, comme vous êtes intervenus ce soir, il sera indiqué dans le bilan qui sera transmis à RTE par la Commission Nationale de bien préciser les modalités de concertations qui seront mises en place à cette occasion.

Jean-Claude Marse

*Habitant de la Bâthie – Montgascon.*

Deux petites observations. Je suis allé au Canada, et j'ai vu des lignes à haute tension sur le trajet Québec – Montréal. Elles étaient toutes droites et ça m'a paru visible, elles transportaient le courant donc c'était visible. Je suis allé au Japon, il y avait des fils électrique partout, c'était des toiles d'araignée absolument invraisemblables. En France, ça se situe un peu entre les deux ; le réseau n'est pas lisible, il y a la haute tension, la basse tension, la moyenne tension. Moi je suis cerné par une ligne, je suppose à 200 000 volts, qui était semble-t-il autrefois à 400 000 volts, et elle était au Nord par rapport à ma maison. En 1988, il y a eu un amorçage sur la haie du voisin, et par les fils barbelés, ça a fait le tour de la propriété. Les fils se rapprochant de ma maison, ça a tiré un arc à travers le béton jusque dans la cuve à mazout. Comme la cuve à mazout va vers un brûleur qui est relié à l'électricité, ça a distribué de la surtension dans toute la maison : lave-vaisselle, télévision... Ça a été bien compliqué pour obtenir une indemnisation. J'étais démuni. Ces choses c'est toujours compliqué. Le plus pittoresque c'est que quand je suis allé voir le Service de Contentieux d'E.D.F., je m'étais trompé de service puisque c'est le contentieux des gens qui ne paient pas leur facture d'électricité. Tandis que là, moi j'estimais qu'on me devait un peu d'argent.

Yves François

On vous avait même mis trop d'électricité apparemment.

Jean-Claude Marse

Un petit peu trop. Donc, heureusement qu'il y a eu une concertation, il y a de deux ans. J'ai renvoyé la carte T en mettant brièvement que cette concertation était très intéressante et qu'ils n'avaient quand même pas bien de chance avec moi, quand ils m'adressaient cette carte. J'ai eu la surprise 10 ans après de voir venir des gens de RTE et j'ai été indemnisé il y a un an.

Yves François

Comme quoi, il faut être patient.

Jean-Claude Marse

Oui, mais enfin,

Yves François

Non, c'est vrai qu'on peut se poser des questions.

Jean-Claude Marse

Pourquoi vous avez eu un amorçage sur la ligne du nord ? c'est parce que cette ligne était vétuste et mal entretenue. Maintenant c'est vrai que je ne suis pas un technicien de ces choses là, mais petit à petit on le

devient, on essaie de comprendre. Quand cette ligne a été refaite, je suis allé voir un Monsieur qui bricolait des tas de choses et je lui ai expliqué, je l'ai trainé jusqu'à ma propriété. Il m'a expliqué que c'était simple, les fils étaient distendus, il y avait un ventre qui pendouillait, je crois à 5 mètres au-dessus de la haie, et certains jours, effectivement, ça pouvait amorcer. Donc voilà pour la ligne au Nord de chez moi.

Alors au Sud. J'ai là le tracé Sud, Chaffard – Grande Ile, vraiment près de chez moi, à 200 mètres, et puis comme je suis cerné, il y a une ligne basse tension.

Alors, j'en reviens aux apparences des choses. Au Canada ça avait l'air à peu près droit, au Japon là, c'était bien le cafouillage, et puis chez nous, ce n'est pas très visible non plus. Ces lignes zigzaguent, se passent l'une sur l'autre, ou côte à côte comme à certains endroits. Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir si l'un des deux tracés qui est prévu et choisi, est ce qu'autour, les lignes à 200 000 volts peuvent être supprimés ou pas ? Cela de façon à ce que le réseau devienne un peu plus lisible, et qu'il y ait un peu moins de lignes qui se croisent et s'entrecroisent. Alors, ce n'est pas lisible comme ça dans la vue, mais ce n'est pas lisible non plus dans la structuration : est-ce RTE qui s'occupe de la ligne à 200 000 volts, je n'en sais rien, les basses tensions, c'est RTE aussi ? Moyenne tension, c'est qui ? Il y a donc pleins d'interlocuteurs, alors bien sûr je ne vous parle pas des fils du téléphone...

### Patrick Bortoli

RTE gère jusqu'à 400000 volts, en dessous vous avez ce qu'on appelle la distribution, l'électricité Gaz service, donc qui va gérer jusqu'aux particuliers, je ne rentrerai pas dans l'évolution du marché européen avec les fournisseurs d'énergie ou les gestionnaires de réseau. Donc RTE à partir du 63 000 volts, en dessous EDF-GDF service la distribution ou les collectivités s'il y a des régies ou des choses comme ça et puis le téléphone on n'en parle pas. Donc, ça c'est un peu le paysage. Tout ça pour vous dire que pour vos lignes chez vous, hormis la basse tension, c'est RTE que vous avez comme interlocuteur. Alors vous avez parlé d'incident tout à l'heure. Pour revenir sur l'incident, je dois dire qu'il y a un point important que les exploitants du réseau de transport mettent en avant, c'est qu'il est très important de bien entretenir et de bien élaguer tout ce qui est végétation sous les lignes. Aujourd'hui donc, notre grande difficulté, c'est d'avoir l'accès et de pouvoir persuader certaines personnes. Il faut convaincre les gens de couper les arbres parce que pour les gens tant que l'arbre n'est pas dans la ligne ils considèrent qu'il n'y a pas de danger et de temps en temps on n'a pas mal de refus des personnes qui disent qu'elles ne veulent pas qu'on élague leurs arbres. Donc si les gens viennent chez vous pour élaguer c'est justement pour la sécurité de l'ensemble des personnes et des riverains et donc c'est un point important. Il est vrai que si à l'époque, chez votre voisin ou à proximité, l'élagage avait peut-être été réalisé il n'y aurait pas eu cet incident. Pour revenir sur votre question qui était : on va remplacer une ligne est-ce que tout ça va améliorer le paysage ? Aujourd'hui c'est vrai que lorsque l'on réalise un poste, un ouvrage de transport 400 000 volts, donc une ligne de 80 Km, on a un accord réseau électrique-environnement signé très récemment pour la période 2001-2003. Il met en avant des mesures d'accompagnement car comme on l'a dit, ces ouvrages sont reconstruits aujourd'hui en aérien et donc, bien entendu, on va accompagner ce projet. Cela consiste à mettre à la demande des pouvoirs publics, une somme qui représente 10 % du montant du projet pour réaliser des mesures d'accompagnement dans l'ensemble des communes prioritairement touchées (mais pas forcément que dans ces communes là). Je vais passer la parole à Emmanuelle qui va vous expliquer le fonctionnement du plan d'accompagnement de projet.

### Emmanuelle Langrand

C'est un engagement que RTE a pris dans l'accord dont on vient de parler. Ce programme d'accompagnement de projet dans le cadre de lignes à 400 000 volts, donc le projet qui nous intéresse, est un montant qui correspond à 10 % du montant d'investissement sur la ligne aérienne. En fonction du choix de l'option, option Nord ou option Sud, on aura de 7 à 7,5 millions d'euros qui seront mis à disposition, dans le comité de concertation placé sous l'égide du préfet qui pourra accompagner un certain nombre de projets. Vous parlez tout à l'heure d'aménagement des réseaux qui sont tout autour de chez vous : les communes pourront proposer des projets soit d'aménagement de ces réseaux, moyenne ou basse tension ou voir FranceTelecom. Ces 10 %, ces 7 à 7,5 millions d'euros, pourront servir pour d'autres mesures comme des mesures de développement économique local ou durable : par exemple l'aménagement d'un chemin de randonnée, l'amélioration d'un bâtiment ancien, la mise en place d'un petit musée... En fait un certain nombre de projets qui pourront être

proposés au comité de concertation. Un choix sera réalisé par ce comité de concertation complètement indépendamment de RTE qui ne fait que mettre à disposition cette somme et faire en sorte qu'elle soit dépensée dans le cadre de ces deux types de mesures.

Jean-Claude Marse

La ligne qui est 200 000 volts à quoi sert-elle ? c'est un problème aussi de lisibilité. En face de chez moi il y a une fois 400 000 et juste à côté, il doit y avoir aussi 200 ou 400 000 dans une autre ligne à 100 mètres de différence. Ce n'est pas lisible, où va cette électricité ? La question est que va devenir cette ligne ?

Yves François

Est-ce que vous avez des éléments de réponse pour dire à quelle hauteur enfin quelle est la puissance de cette ligne et à quoi sert-elle ?

Patrick Bortoli

Alors je vais vous donner plutôt quel est le fonctionnement du réseau et quel est le rôle des différents types de tension dans les ouvrages. Ça s'applique à votre ligne 200 000 volts, mais ça peut s'appliquer à une autre. Donc, aujourd'hui comment est fait le réseau électrique français ? Il y a ce que j'appelle moi les autoroutes d'électricité, les réseaux 400 000 volts, qui sont vraiment l'ossature du réseau. L'objectif, c'est de transporter sur de grandes distances l'électricité des centres de production à des régions. Mais derrière on va se retrouver dans des postes électriques qui sont un peu les équivalents des échangeurs autoroutiers. Là, vous arrivez, vous avez une autoroute qui amène de l'électricité en grande quantité, vous avez un échangeur et, de cet échangeur, vous avez des routes nationales et des routes départementales qui en partent de façon à irriguer et à tisser des toiles d'araignée dans la région. Donc les échelons inférieurs, le 220 000 volts, sont l'équivalent des routes nationales. Vous sortez de l'autoroute mais par contre vous avez besoin d'aller à plusieurs endroits, donc vous avez le réseau régional, qui est le 220 000 volts et puis après vous arrivez dans des postes de plus en plus petits pour arriver au 220 volts qui va vous alimenter. Donc, le 400 000 c'est le réseau maillé national qui permet d'amener la grande quantité d'électricité et puis après ça va se dispatcher dans une région au travers du réseau 220 000 puis du 63 000 pour ce qui concerne RTE. Après, on va passer dans de la distribution jusqu'au 220 volts. Alors c'est vrai qu'en fonction des zones, si vous êtes situés près d'un poste électrique, donc un échangeur, une gare de triage d'électricité, vous pouvez voir plusieurs types de lignes à proximité. Enfin voilà les grandes strates du réseau et le pourquoi des différentes tensions.

Gilles MONCOLLET

*Habitant d'Attignat Oncin*

Sur la commune, je crois qu'on a 14 ou 15 pylônes puisqu'on a les deux lignes qui passent, donc problème de santé. Je voulais simplement vous faire une remarque et EDF, enfin RTE-EDF, vous êtes comme les autres structures, quand effectivement vous avez des projets vous êtes prêts (on l'a vu il y a des exemples et je vous en donnerai des tas d'autres) à passer sur tout ce qui s'est passé avant, sur tous les incidents et c'est bien dommage qu'on fonctionne comme ça en France. Ce n'est pas propre à vous, encore une fois. On vient de passer à côté des lignes EDF la fibre optique, ce n'est pas grand chose mais chaque fois qu'il y a un petit souci personne ne se déplace. Là ils viennent de faire une bifurcation alors on a tous les staffs qui viennent poser des questions pour savoir si on n'a pas été trop dérangé etc... Donc, EDF, RTE etc c'est le même principe. Sur la santé, je vous dis simplement, je suis savoyard et avec quelques responsabilités en Savoie, la dioxine à Albertville vous en avez tous entendu parler et il n'y avait pas de problème. Pour les élus, les techniciens il n'y avait pas de soucis. Vous avez vu les dégâts : on mesure aujourd'hui partout et les normes ne sont pas toutes connues, les dégâts ne sont pas tous connus. Alors vos discours aujourd'hui, c'est enregistré effectivement, ce que j'ai envie de vous dire c'est rendez-vous dans plusieurs générations ou dans quelques années, ça n'ira peut-être pas si loin que ça. Ce qu'il y a de sûr c'est que les champs magnétiques c'est réel effectivement, je suis agriculteur et quand par temps humide c'est tous les jours, tous les jours qu'on a des soucis avec ça. Entre



guillemets, on fait des économies d'électricité sur réseau puisque lorsque c'est humide on n'a pas besoin de brancher pour garder les troupeaux. Si c'était là le seul souci ça ne serait pas un souci. Moi ce que je voulais savoir, justement dans l'approche de votre débat, c'est que sur le document, on parle beaucoup d'Aigubelette : la mairie d'Aigubelette, une réunion à Aigubelette mais ils n'ont aucun pylône. Il est vrai que ça a un effet médiatique environnemental très bon, mais sur la commune d'Attignat-ancin on a 14 pylônes. Nous savons de toute façon que la ligne passera encore chez nous, modifiée mais elle passera chez nous. On ne va pas s'y opposer, mais par contre ayez la décence d'aller voir les gens concernés, les voisins comme le disait madame, les habitations, ceux qui travaillent, ceux qui vivent au quotidien, déplacez-vous, descendez de vos voitures. N'envoyez pas des équipes de bûcherons, comme vous avez fait l'année dernière, raser de loin en loin, sans prévenir ni les mairies ni les propriétaires, ni les gens qui travaillent. Moi j'appelle ça prendre les gens pour... En plus c'est très mal fait, comme me le disait encore un propriétaire ce matin, je suis allé les voir deux fois les bûcherons et il n'y en a pas un qui parle français. Qu'est-ce que vous voulez faire d'autant que derrière personne ne passe voir comment le travail a été fait. Là je crois que vous avez vraiment un gros problème. Alors le débat public c'est bien, la loi vous l'a imposé, c'est vrai que ça vous gêne, ça crée de l'emploi ça vous a amené quelques chefs de projet, communication etc, ça permet de travailler. Mais vous savez, la plupart des gens qui sont ici, ont vécu (que se soit en Isère ou en Savoie) déjà les fuseaux du TGV, alors TGV voyageurs, une aberration, après le FRET, quelque chose d'utile mais encore une aberration de la manière dont c'est abordé. Donc on traîne, en prenant les gens pour des cons (pardonnez-moi l'expression) alors peut-être qu'on l'est par rapport à vous mais tout ne vous est pas permis alors sachez que quand vous viendrez effectivement chez nous vous aurez quelques difficultés parce que, sur les terrains vous avez effectivement indemnisé, pour le passage des lignes, vous avez acheté les périmètres où sont implantés les poteaux mais tout ne vous sera pas permis. Je voulais vous donner un exemple : quand vos poteaux sont repeints par des équipes qui sont magnifiques, des gens qui sont acrobates qui font un travail remarquable donc on leur doit le respect, et je n'ai jamais agressé ou empêché personne de faire ce travail, jamais personne de chez vous revient voir si le terrain est propre. Nous avons 14 pylônes sur la commune et quand on trouve des bidons de peinture posés au pied du pylône ou jetés dans le champ de maïs à côté, c'est mon cas, ou que les épis de maïs sont badigeonnés de noir, de blanc ou de gris et que personne ne s'en inquiète et le lendemain ou quelques années, après on fait des grands discours sur l'environnement, messieurs vous n'êtes pas crédibles. (applaudissements).

### Michel Delhommez

Je vais répondre, d'abord pour hiérarchiser un peu. C'est peut-être même l'intérêt du débat public où la parole est totalement ouverte sur tous les sujets. Je ne vais pas vous dire que vous êtes hors sujet, non, vous êtes là pour vous exprimer, on vous écouterait et on essaiera de gérer au mieux. Sur le choix des implantations de réunions publiques, nous n'avons pas été systématiquement là où il y a des pylônes parce que, comme vous l'ont répété ces messieurs, ils vont travailler sur des projets dans des fuseaux, dans des zones. Ce que l'on a donc cherché, pour les réunions publiques et les permanences, c'est de les répartir géographiquement sur le tracé Nord, sur le tracé Sud en Savoie. Pas forcément sous les pylônes mais plutôt dans des lieux où il y avait des salles suffisamment grandes pour accueillir du monde. Nous sommes dans la phase de débat public où la parole est totalement libre et vous en avez profité, c'est parfait. Ces messieurs ont certainement noté votre demande, comme le demandait madame, d'une rencontre en terme de concertation beaucoup plus proche des personnes qui sont directement touchées, directement intéressées et la commission nationale veillera à ce que RTE, dans l'élaboration de ses projets quels qu'ils soient, s'approche justement des personnes qui sont directement touchées et qui éventuellement peuvent avoir, ça ils pourront vous le préciser, droit à des indemnités. Enfin vous avez évoqué les travaux qui ne dépendent peut-être pas de RTE si ça touche des lignes à plus basse tension, mais je pense que la profession est interpellée par vous, et je pense que monsieur Bortoli fera remonter vers qui de droit ces remarques que vous faites sur la façon dont les coupes sont faites, dont l'environnement n'est peut-être pas respecté. Je pense que ces messieurs se feront un devoir de faire remonter vos propos vers les responsables.

### Yves François

Alors simplement je peux dire aussi qu'en tant qu'expert en domaine rural je serai très vigilant à ce type de problème.

Patrick Bortoli

Je voudrais juste compléter. Que ce soient des sous-traitants ou pas, il n'y a aucun problème, c'est RTE qui est responsable, je ne vais pas dire autre chose. S'il y a eu des dysfonctionnements ou des erreurs avec le groupe d'exploitation transport qui gère les lignes...

Gilles Montcollet

Pardon, je m'excuse, mais j'ai pris quelques exemples

Patrick Bortoli

Oui mais on est là pour ça.

Gilles Montcollet

Vous savez quand on discute avec des gens, ce n'est pas RTE, des gens d'EDF, moi j'ai aussi des personnes de ma famille qui y travaillent et quand on voit le fonctionnement avec la hiérarchie et les responsables et quand on a l'occasion de voir quelqu'un qui est un petit peu responsable, qu'on lui parle de la ligne de 84 et qu'on lui explique qu'elle fait un bruit infernal avec les problèmes de différences de température et que la nuit, à partir d'une certaine heure, les poteaux vibrent (et vous le savez, je ne suis pas le seul à vous le dire, il y a des gens qui habitent à côté de ces poteaux), les gens d'EDF, quand il n'y a pas de projet nouveau ou futur proches, n'en tiennent pas compte. Alors aujourd'hui on va venir mesurer, on va tenir compte de choses un peu différentes. Le problème de la santé évoqué tout à l'heure, les mesures de l'impact sur la santé dans notre région et à notamment à Domessin, des gens ont réclamé et depuis de nombreuses années cela n'avait pas été fait. Aux Marches cela a été fait dernièrement parce qu'il y a un projet. Alors il faut être clair sur le passé pour essayer de faire quelque chose. Moi je trouve que votre attitude, mais encore une fois vous n'êtes pas la seule entreprise à fonctionner comme ça c'est une habitude, nous on a côtoyé la SNCF, on la côtoie encore, ils sont prêts effectivement à indemniser, mais, avec l'argent, on ne fait pas tout, je crois que c'est ce qu'il faut que vous compreniez. Il faut prendre en compte des choses sans avoir besoin de faire briller la monnaie.

Yves François

Alors je crois qu'un des arguments sur lequel je suis aussi sensible pour y avoir été confronté avec d'autres, avec la CNR, avec d'autres institutions, c'est vrai que le fait de prévenir la personne avant d'aller sur une propriété est essentiel alors je crois que là-dessus il faudra être très vigilant.

Patrick Bortoli

Il y a des dysfonctionnements c'est très clair, on ne va pas tourner autour du pot. Moi ce que je voulais dire, ce qui n'a pas été précisé, c'est que vous dites que la santé on en parle un peu aujourd'hui, on a pris acte de cette demande forte au niveau des premières réunions du débat public. Comme l'a dit le président Delhommez au début de la réunion, il y aura en février prochain, une thématique sur la santé où l'on parlera de champs électromagnétiques. Ce ne sera pas RTE qui s'exprimera mais des experts complètement indépendants qui donneront leurs points de vue. C'est vrai que vous allez dire qu'il y a des pour et des contres et puis il faudra laisser passer le temps pour...

### Monsieur x (Gilles Montcollet ?)

Mais vous ne risquez rien. Quel que soit le débat, avec une norme à 100, vous ne risquera jamais rien. Par contre vous trouverez dans la nature des gens qui ont quelques symptômes : des maux de tête, des problèmes et vous en rencontrez tous les jours si vous sortez de votre voiture et que vous allez autour des lignes, près des pylônes. Tout à l'heure vous faisiez allusion à un crédit alloué de 10% du budget total alloué à des projets, c'est vrai qu'un projet de circuit sur la commune d'Attignat Oncin, parcours des 14 pylônes, ça pourrait être très intéressant avec vue sur les bidons, les bidons empilés ça peut-être...

### Patrick Bortoli

Alors je vous rassure, les projets liés au plan d'accompagnement projet ne sont pas décidés par RTE. On a peut-être été un peu vite dans les explications. Globalement c'est bien aux principaux intéressés de faire remonter l'ensemble des projets qui seront hiérarchisés et décidés par des instances complètement indépendantes de RTE puisque qu'elles sont sous l'égide de la préfecture. On a cité différents exemples pour vous montrer qu'au travers du plan d'accompagnement projet il n'y avait pas de contraintes très précises (vous m'excuserez, mais, dans votre cas, vous dites oui mais avec votre truc on peut faire que ça, moi ce n'est pas ça qui m'intéresse, c'était juste un exemple). Tout est ouvert et les gens devront être mis à contribution pour réfléchir quel projet est porteur pour leur commune, leur association, la zone géographique. Voilà ce que je voulais juste rajouter.

### Madame x

Tout à l'heure vous avez donné des valeurs de champs magnétiques maximum : 100 micros teslas. Il faudrait parler des champs électriques parce que monsieur parlait toute à l'heure de 70 volts/mètres, c'est de la folie complète. Dans les pays du Nord, ils disent 10 au maximum, enfin ils préconisent 20 tout en disant qu'entre 10 et 20 ce n'est déjà pas très bon pour la santé et qu'il vaut donc mieux rester en dessous de 10 volts/mètres. Alors 70, c'est de quoi se créer des problèmes. Après vous, vous parliez de dioxine, moi je pensais à l'amiante. L'amiante n'était pas un problème jusqu'à ce que ça devienne, maintenant, un problème de santé publique. Une ligne à 400 000 volts risque (je peux vous donner rendez-vous dans 5 ans, vous semblez plus pessimistes) mais également de devenir un problème de santé publique au même titre que l'amiante. Est-ce que dans le coût du projet, vous ne pouvez pas inclure le coût que ça aura le jour où ça explosera comme problème de santé publique. Vous disiez que vous pouviez enterrer des lignes de 225 000 volts si on en enterrait deux, ça les ferait les 400 000 volts et il n'y aurait pas le coût d'indemnisation par la suite.

Le projet a quand même plus de 2 ans de retard puisque fin 2000 c'était bien parti et nous sommes maintenant fin 2002. Nous avons 2 ans de plus de connaissances sur le projet et si on regarde les pays nordiques, eux ils ont 5 ans de plus, enfin 5 ans d'avance sur nous sur ce genre de questions (j'entends sur les champs électriques). il est peut-être temps de réintroduire une nouvelle piste dans le projet, d'enterrement de lignes peut-être plus petites.

### Serge Dubus

Je vais essayer de vous répondre sur les champs électriques. Vous avez raison, on parle beaucoup de champs magnétiques, c'est un mot qui plaît bien et c'est quelque chose de réel. Les champs électriques existent aussi, et il y a également des recommandations qui ont été formulées pour des seuils avec un coefficient de sécurité mais des seuils maximaux recommandés de champs électriques pour des personnes passant un temps significatif à leur exposition. Alors pour les champs magnétiques c'est 100 micros teslas et pour les champs électriques il y a la même recommandation qui est de 5 000 volts par mètres (le champ électrique s'exprime en volts par mètres). La recommandation est de 5 000 volts par mètres maximum, pour le public qui passe un temps significatif sous les lignes 400 000 volts. Ça correspond en effet à la valeur maximum qui peut y avoir à l'aplomb des lignes, sachant qu'il y a une décroissance quand on s'éloigne des lignes. Simplement ce qu'il faut signaler, c'est que le champ électrique, donc là je vous le dis honnêtement, pour une ligne 400 000 quand on est juste en dessous, quand on se promène sous les câbles, peut arriver à la valeur qui correspond à la recommandation, à ce qui a été recommandé par les instances de santé au niveau européen. il faut savoir que les champs électriques sont arrêtés par les obstacles et notamment les murs dans une maison qui est sous la ligne, le champ électrique est

arrêté, diminué puis arrêté par les obstacles ce qui n'est pas le cas des champs magnétiques. Le champs magnétique non, le champs électrique oui.

Madame x

Le champs électrique est porté par le bois. Il est même méchamment augmenté.

Serge Dubus

Je sais pas je peux pas vous contredire ni vous confirmer. Il a été mesuré ?

Madame x

Oui tout à fait.

Serge Dubus

Je ne connais pas ce phénomène mais il existe, pour vous répondre, la même recommandation pour le champs magnétique et pour le champs électrique.

Yves François

Juste une question de terme. Quand on dit recommandation ça ne veut pas dire que c'est recommandé, ça veut dire que c'est le seuil maximum à ne pas dépasser, c'est bien ça ?

Serge Dubus

C'est bien une recommandation européenne sur la base puisque c'est un phénomène qui correspond à une préoccupation, on le voit bien ce soir, plusieurs personnes sont préoccupées et même si les études sont plutôt rassurantes il est normal qu'il y ait des études. Cette recommandation s'intéresse aux personnes qui passent un temps significatif dans ces conditions là, elle inclut également un coefficient de sécurité par rapport à un certain nombres d'effets possibles qui ne sont pas prouvés mais qui seraient possibles. c'est une sécurité qui est importante.

Yves François

C'est un seuil maximum a ne pas dépassé ?

Serge Dubus

Non, enfin je ne crois pas, peut-être que je me fais mal comprendre.

Madame x

Pour le 5 000, je ne comprends pas bien parce que je lisais un article dans lequel l'OMS préconisait de ne pas aller au-delà de 20 volts par mètres, 20 et pas 5 000.

### Michel Hersemul

Alors vous oubliez peut-être un kilo. Écoutez, la référence dont on parle aujourd'hui est une référence de la recommandation européenne du 12 Juillet 99 qui jusqu'à preuve du contraire est compatible et cohérente avec les recommandations OMS ou de la commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants qui s'écrit ICNIRP. Le principe de la recommandation est à plusieurs tiroirs. Vous avez d'abord la restriction de base qui est le niveau que l'on ne souhaite pas atteindre lequel est lui-même 1/50<sup>ème</sup> des valeurs seuils qui déclencheraient des effets observables. Cette restriction de base (c'est-à-dire l'exposition de la personne) est traduite ensuite en niveau de référence donc c'est effectivement une problématique qui est expliquée. Il faut lire la recommandation qui est très clair la-dessus et donc le respect du niveau de référence en continu garantit le respect du niveau de base correspondant. Il faut donc la lire et je vous confirme que c'est bien 5 000 volts par mètres pour un courant de 50 Hertz puisque ça dépend de la fréquence.

### Monsieur x

Je voudrais faire une remarque pour rebondir toujours sur les effets indésirables. Je reprends l'exemple de la maison de ma belle-mère qui est à 15 mètres de la ligne. Dans l'hypothèse d'un incendie, que peuvent faire les pompiers : laisser brûler. Il est évident qu'il n'est pas question qu'ils manipulent des lances à forte pression à proximité d'une telle ligne. Alors une autre remarque d'un tout autre ordre. J'étais présent à la réunion de Morestel et au cours de cette réunion il y avait la présence de monsieur le sous-préfet. Je souhaiterais que la commission informe des conclusions, des remarques qui sont faits dans les autres réunions de ce sous-préfet parce que je ne voudrais pas qu'en tant que décideur il n'ait qu'un son de cloche de ce débat.

### Yves François

Pour la première remarque. Bon c'est une remarque alors je ne sais pas si là-dessus on pourra apporter des éléments techniques c'est-à-dire est-ce que des pompiers peuvent intervenir avec des lances à eau qui débitent, je ne sais pas, 7 ou 8000 cubes/ heure donc un jet assez gros auprès d'une ligne.

### Serge Dubus

Oui, les pompiers peuvent intervenir quand il y a un incendie. Le seul cas c'est quand il y a des interventions par hélicoptère qui sont nécessaires sous les lignes, dans ce cas là les lignes peuvent être coupées. Cela s'est vu notamment dans le Midi dans le cadre des incendies qui se produisent. Il faut que les services RTE soient prévenus, donc le groupe d'exploitation transport et c'est à eux de dire : il y a possibilité d'interventions sans danger ou bien la ligne sera coupée par sécurité. Mais un certain nombre d'interventions de pompiers sont possibles, y compris avec les lances à incendie, sans danger.

### Patrick Bortoli

Juste pour compléter. Vous avez de l'arrosage qui se fait sous les lignes par des canons et il n'y a aucun problème.

### Xavier Bolze

Sur le rôle du sous-préfet. C'est vrai que dans un débat public il y a une situation particulière. L'Etat demande un débat public mais n'a pas de position puisqu'il attend la fin du débat pour décider de la suite du projet. Le sous-préfet de la Tour du Pin est donc venu à la réunion en accord avec son préfet et avec l'accord préfectoral de Savoie également, pour indiquer que l'Etat qui a produit la loi est présent et pour faire respecter cette loi. Le débat public doit avoir lieu, il est garant que le débat aura lieu, mais la commission est indépendante des administrations. nous n'avons pas à rendre compte de ce qui se passe auprès du service de l'Etat et des services du préfet. Nous avons des relations avec eux, des rencontres fréquentes et des concertations régulières mais le

corps préfectoral n'est pas tenu d'être informé précisément. En revanche, le bilan, le rapport de la commission qui sera rendu en fin de débat fera l'objet d'une publication et évidemment le corps préfectoral en sera informé.

Michel Delhommez

C'est en fin de débat que toutes les conclusions, les comptes rendus, les bilans seront publics. les ministres prendront les décisions qu'ils auront à prendre et ils redescendront vers les préfets, les instructions de l'Etat pour la poursuite des opérations.

Yves François

Et puis pour vous tranquilliser, nous savons que monsieur le sous-préfet se tient vraiment au courant des réunions puisque l'on sait qu'il sait comment ça s'est passé dernièrement sans qu'on lui dise. Il suit donc ça de très près.

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Je voudrais revenir sur le cas de monsieur. Nous avons eu le même problème sur toute la largeur de la ligne, l'ancienne de 53 bien entendu, tout a grillé dans la nuit.

Yves François

Alors vous parlez des problèmes de court-circuits qui engendre des dégâts matériels dans les maisons.

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Non, non sur le terrain quoi.

Yves François

Vous parlez de la végétation ?

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Oui, la végétation. tout a brûlé dans la nuit, toute la largeur de la ligne. Il y avait des châtaigniers La clôture électrique qui ne m'appartient pas et qui était dessous et j'ai vu des morceaux comme ça qui cassait comme du verre.

Yves François

C'était y a combien de temps, monsieur ?

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Une dizaine d'années. ils sont venus avec l'hélico car je les ais prévenus, ils sont venus tout de suite d'ailleurs l'après-midi. j'entends parler d'élagage, bon d'accord, très d'accord l'élagage. L'élagage sur du plat, ça va bien, encore que la taxe foncière ne change pas, elle est pour les propriétaires et on ne récolte rien du tout. Ce n'est pas moi, je parle pour les autres. Mais dans la France, monsieur, tous les 3 ou 4 ans, on coupe. Monsieur parlait d'élagage, je vous le dis, dans la pente ce qui est arrivé à mon fils c'est que la pente, le chemin et tout est parti dans le ruisseau qui est au fond et pour le moment aucune réparation même en ayant demandé.

Yves François

Vous parlez donc d'érosion qui aurait été due à une coupe.

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Ca n'est pas dû à cela mais parce que les arbres étaient trop lourds alors qu'ils sont de cette grosseur là. Alors vous voyez un peu près le poids qu'ils peuvent faire.

Yves François

C'est donc indépendant de l'élagage.

Monsieur x (Monsieur Martin ?)

Ce sont les racines qui pourrissent et qui ne retiennent plus le terrain. Mais pour le moment aucune réparation.

Monsieur Martin

La même chose. Bon je suis le maire d'ATTIGNAT -ONCIN et je suis le fils de monsieur MARTIN.

Nous avons donc fait déplacer un expert pour venir voir le problème sur le terrain. Moi je vous le dis franchement l'expert je l'ai foutu dehors parce que je n'aime pas qu'on me prenne pour un con. Quand on vous raconte des histoires, Monsieur, je ne sais plus comment vous vous appelez, vous dites quand on fait des erreurs, oui et bien les erreurs on les paye mais on n'envoie pas quelqu'un pour se foutre de la figure des citoyens.

Yves François

Est-ce que vous pourriez être un petit peu plus précis ? qu'est-ce qui vous a fait réagir pour que vous mettiez cette personne dehors ?

Monsieur Martin

Le fait que l'on nous dise que c'est parce qu'il y a eu un élagage sauvage, à blanc et donc c'est dans une situation de ravin et tout le terrain a glissé. Il y a un chemin de servitude mais moi je ne peux plus accéder à mes terres, le locataire des terres ne peut plus y accéder non plus, mon frère non plus et nous ce qu'on a demandé c'est de faire réparer les dégâts puisque c'est bien évident que c'est du fait de l'élagage que le terrain a glissé et nous en sommes toujours au même endroit.

Yves François

C'est récent ce problème ?

Monsieur Martin

Deux ou trois ans.

Je voudrais également vous dire autre chose. Je suis maire d'Attignat Oncin et j'ai donc reçu RTE en 2001 au sujet de la ligne. Nous sommes situés à partir du point A jusqu'à Grande Ile. Il m'avait été dit que le remplacement se faisait en lieu et place de la ligne existante. Or dans le gros dossier que nous avons reçu en mairie il est quand même évoqué : « ou à proximité ». J'aimerais donc savoir ce « ou à proximité » qu'est-ce qu'il veut dire et si on est concerné dans ce secteur là. En effet, si on est concerné la nouvelle ligne risque de passer sur des habitations. Et puis autre chose, je voulais savoir comment était prévu le franchissement de la montagne de l'Épine, est-ce que comme pour l'ancienne ligne, la ligne de 83 je crois, est-ce qu'il est prévu un dédoublement des câbles et encore deux vilains pylônes au sommet de la montagne ?

Yves François

Bien, alors une affirmation, deux questions. L'affirmation est enregistrée et sera bien sûr mise au rapport .

Michel Lefèvre

Je parlais tout à l'heure des problèmes de litiges qui restent avec le groupe d'exploitation. Je vous rencontrerai donc à la fin de la réunion et nous prendrons rendez-vous avec mon collègue d'Albertville. Pour le franchissement de la montagne de l'Epine je répondrai donc en dernier. On va parler du tracé. Nous n'en sommes pas encore à cette étape là, comme on l'a dit tout à l'heure, nous n'en sommes même pas à l'aire d'étude ni à la définition des fuseaux. Tout reste donc encore possible. C'est en lieu et place ou à proximité c'est-à-dire dans une bande indéfinie et il n'est pas interdit d'être plus intelligent maintenant qu'en 53 ou en 80. On parlait également de concertation, on a parlé de procédures mais en ce qui nous concerne ce n'est pas un vain mot, c'est aussi un état d'esprit. Je connais pas mal de monde dans la salle, d'associations, madame là-bas, et donc je suis prêt à me déplacer comme je l'ai fait depuis 99. Pour l'Epine techniquement rien n'est, mais enfin je termine...

Monsieur x

Pourquoi sur cette partie là (sous cette ligne là) il y a eu une coupe à blanc, soit disant pour déposer les câbles, enfin c'est ce que...

Serge Dubus

Alors on a une belle photo, là sur les coupes à blanc. Alors c'est vrai qu'il y a quelques années en arrière...

Monsieur x

Cette année !

Monsieur Dubus

La coupe à blanc s'est faite cette année ?

Monsieur x

2001-2002.

Serge Dubus

Y'en a une autre alors ? Parce que monsieur parlait de deux ou trois ans et là vous dites...

Monsieur x

Là elle vient d'être faite sur la ligne qui devrait être démontée et on nous a répondu que c'était pour déposer les câbles. Dons en terme de communication vous n'êtes pas très très bons.



Yves François

Je crois qu'il faut qu'on précise un peu les choses là parce que...

Patrick Bortoli

Je voudrais lever toute ambiguïté. Aujourd'hui la ligne, si il y a eu entretien des bois ça n'a rien à voir avec le projet de remplacement, puisque...

Yves François

C'est donc indépendant.

Patrick Bortoli

C'est important de bien clarifier et de bien scinder les choses. Aujourd'hui il y a une ligne qui existe, cette ligne est en exploitation et donc il y a de l'entretien qui est fait. Au sujet de l'entretien effectivement, j'ai noté quelques dysfonctionnements et c'est donc pour cela que monsieur Lefèvre souhaite prendre vos coordonnées pour pouvoir régler tout ce qui reste en suspend. Mais l'élagage qui est fait ou la coupe à blanc que vous citez n'a rien à voir avec le remplacement de la ligne. Si on a parlé de remplacer la ligne sur le tracé existant, c'est parce qu'en 99 - 2000 quand il y a eu la concertation (Monsieur Dubus l'a dit très rapidement dans sa présentation), le préfet de Savoie a dit que pour toute la partie Savoie, il fallait que les deux lignes soient englobées dans la même zone. Ceci afin qu'il n'y ait pas d'a priori de départ de remplacement, forcément en lieu et place de la ligne, mais que la zone d'étude qui sortirait après le choix de l'option soit suffisamment grande pour que toutes les possibilités soient envisagées. Quand on dit envisager, ça veut dire effectivement analyser par rapport à l'existant, s'il est plus judicieux de la remplacer en lieu et place ou à proximité ou même par endroits de la laisser en lieu et place et à d'autres endroits de la déplacer. Donc là c'est bien l'étude environnementale et l'étude d'impact qui amèneront à ce choix. Mais aujourd'hui il n'y a rien d'arrêté, il n'y a même pas d'option arrêtée sur la partie plus côté Isère et tout entretien qui est fait sur la ligne est lié à l'entretien d'un ouvrage existant comme il en existe 100 000 Km sur l'ensemble du territoire.

Monsieur x

C'est là qu'il y a un problème. Les gens qui ont été mandatés par vous, ont coupé des arbres qui ont 20 ou 30 ans. Ce n'est pas de l'entretien, on nous a répondu quand on a demandé pourquoi on coupait ces arbres que c'était pour tomber les fils dans le cadre du changement de la ligne. Or comme nous, sur la commune d'Attignat Oncin, on sait pertinemment qu'on aura cette ligne. La question qu'on se pose c'est où ? Si vous la modifié en emplacement, on sait très bien qu'on l'aura. Alors pourquoi venir couper de manière anarchique chez quelques uns, là où les propriétaires criaient un petit peu on se déplaçait et on allait un petit peu plus loin mais on a coupé de manière anarchique, et je pèse mes mots, des arbres qui avaient 20 ans, 30 ans.

Patrick Bortoli

Alors, là, vous soulevez un autre point effectivement...

Monsieur x

C'est simplement que c'est incohérent votre projet.

Patrick Bortoli

Non, non, je vais compléter et vous allez mieux comprendre. Vous savez tous que fin 99, il y a eu dans différentes régions des tempêtes. Ces tempêtes ont amené un positionnement des pouvoirs publics sur un redimensionnement des ouvrages et aussi un redimensionnement des tranchées forestières associées aux lignes électriques tout simplement pour sécuriser le réseau. Donc, depuis 99, donc il y a un rapport qui a été fait et qui s'appelle le rapport Picketi qui a amené un positionnement et des exigences demandées à réseau de transport électricité, pour mieux sécuriser ses ouvrages. On s'est aperçu effectivement depuis, que des ouvrages construits depuis 20, 30 ou 40 ans, tout doucement, soit parce que l'on ne maintenait pas le couloir de déboisement comme il aurait dû l'être à l'origine, soit parce que avec certains propriétaires on a admis réduire un peu le couloir, on n'était plus aux largeurs théoriques des servitudes initiales des lieux. À certains endroits on doit même prendre maintenant, en compte un balancement plus important puisque les vitesses des vents, je ne rentrerai pas dans les détails, sont supérieures. Il y a donc tout un programme de sécurisation qui est mis en place au niveau du réseau de transport qui fait qu'en 15 ans on doit remettre aux normes l'ensemble du réseau haute tension et très haute tension. Je me renseignerai, mais cet élagage, vous dites que des arbres qui n'étaient pas coupés depuis 10 ans ou 20 ans ont été coupés, est à mon avis une remise aux normes de la tranchée. Mais je n'ai pas les éléments sur moi pour vous répondre en séance.

Monsieur x

Alors si c'est ça l'explication, c'est très bien, c'est une explication. mais dites-le, affichez-le dans les mairies et faites-le tout le long de la ligne, soyez cohérents. Des arbres restent et ne résisteront pas mieux au vent que ceux qui ont été enlevés, soyons cohérents tout au long de la ligne. Bref, personnellement je ne suis pas concerné, je n'ai aucun arbre mais quand je vois ce qui se passe sur le long de la colline c'est aberrant, c'est incohérent mais c'est à l'image de l'entreprise.

Madame x (Madame Plantin ?)

Je voulais juste aborder un petit point qui n'a pas été abordé ce soir. On entend très, très bien les nuisances ressenties par les personnes, c'est ça qui est intéressant aujourd'hui. Les personnes parlent des nuisances qu'elles éprouvent et c'est toujours très difficile de les mettre en regard avec les informations très officielles qu'on a dans le rapport lui-même sur les problèmes de santé. Mais moi je voudrais intervenir sur un autre point qui n'est pas abordé ce soir. Au fond, toute cette électricité qui circule, on est dans l'image de l'autoroute et l'image de l'autoroute c'est quelque chose qu'on connaît bien, elle est là et on ne voit pas comment on pourrait l'enlever. Néanmoins il me semble qu'en ce qui concerne les lignes 400 000 volts il y a des choses un tout petit peu différentes parce que ce que l'on ne dit pas ici c'est quand même que toute cette électricité circule et qu'en grande partie elle passe par là parce qu'elle vient de Bugey. Une grande partie de l'électricité qui est produite à Bugey, on sait très bien où elle va et donc nous sommes devant une affaire qui n'est pas qu'une affaire des utilisateurs locaux mais qui est une affaire européenne de grosse masse financière. Il faut que cette électricité puisse passer bien au-delà de la petite portion qui nous est montré. Nous sommes donc devant un problème qui nous dépasse et les nuisances que les gens vont avoir sont des nuisances viennent de très loin et vont très loin aussi. En tout cas elles sont sur des affaires de gros sous. Alors c'est pour ça que moi je prendrais la proposition de ma voisine et je dirais gros sous pour gros sous et on sait que l'enterrement des lignes c'est beaucoup trop cher et que donc, on ne peut pas le faire. Alors moi je dirais puisqu'on est dans un débat public soyons tout de même audacieux et ne disons pas simplement : de toute façon RTE ne fait que prendre la suite de EDF et tout le monde a beaucoup à leur en vouloir, tout le monde a à se plaindre ici de ses entreprises pour une histoire ou pour une autre alors ne disons pas seulement ça, soyons plus ambitieux, disons, la montagne de l'Épine, moi j'habite très loin de la montagne de l'Épine mais ça ma fait toujours mal quand je la vois tous les matins avec ses trois pylônes, je trouve ça scandaleux, je trouve qu'on est dans un pays riche on va construire des trucs merveilleux et on continue à avoir ces espèces de verrues énormes sur cette montagne qui est si belle et cela me fait autant de peine que ceux qui passent sur notre colline à Leyrieu et qu'on nous menace de doubler. Je trouve que sur certains points, disons qu'on est devant quelques endroits mais peut-être pas tous, parce que sinon ils vont nous dire qu'ils ne peuvent pas faire cette ligne et on sait bien que de toute façon ils vont la faire mais ne leur facilitons quand même pas la tâche. Je trouve qu'il y a des endroits où effectivement il faudrait qu'on

demande (là sur la montagne de l'Epine, nous sur notre colline) si vraiment vous devez passer, on espère que vous n'y passerez pas, mais si vraiment vous devez passer et bien enterrons quelques pylônes, ça vous coûtera cher et alors ? Il y a d'autres choses qui coûtent chères.

Yves François

Cela me fait penser que nous n'avons pas répondu sur le doublement des câbles au niveau de l'Epine il me semble. Il y a une question à laquelle vous avez oublié de répondre qui rejoint d'ailleurs ce que vient de dire madame : est-ce que vraiment sur des sites très privilégiés il est possible d'enterrer malgré le coût que ça engendre ?

Patrick Bortoli

Tout d'abord les pylônes de l'Epine. Aujourd'hui comme on vous l'a montré au niveau du planning, on aura les études de détails au mieux dans les années 2004-2005. Donc aujourd'hui, vous dire sur le col de l'Epine s'il y aura un pylône, deux pylônes, comme je crois que la question a été posée aujourd'hui, tant qu'on a pas le tracé, je ne sais pas vous répondre. Si je pouvais répondre à cette question, vous me direz : mais attendez tout est déjà ficelé puisque vous avez déjà la réponse à une étude de détail. Donc, moi, je n'ai pas d'éléments sur ce point-là et bien entendu on continuera à informer sur l'évolution du projet et ce point particulier sera un des points de communication sur le dossier. Alors enterrer les lignes 400 000 volts. Aujourd'hui on a signé un accord réseau électrique environnement, avec l'Etat qui est notre actionnaire. Aujourd'hui, d'un côté effectivement on nous dit ça serait mieux d'enterrer, on vous dit c'est très cher, techniquement on sait faire sur des petites distances, plus c'est long plus il faut des moyens de compensation qui font qu'il y aura des postes électriques tous les x Km pour pouvoir compenser des problèmes liés aux câbles souterrains (je ne vais pas entrer plus dans les détails). Donc on sait faire, mais il faut beaucoup de sous. 5 Km faits en Angleterre c'est l'équivalent de la ligne complète. Donc on voit bien l'enjeu. Moi il y a un réseau et je me retourne vers Bercy, mais Bercy, le grand argentier, ne me donne pas un centime. Donc, aujourd'hui RTE applique la loi et rien que la loi, propose des projets mais l'ambition de l'enfouissement des lignes, la commission parlementaire Piketi, aujourd'hui elle met l'accent sur, comme on l'a dit sur le 63 000 volts, le 90 000 volts et en zones urbaines de 220 000 volts. Moi je peux que faire un constat des prises de position parlementaires et gouvernementales.

Monsieur x

Est-ce qu'un jour, entre vous, vous ne pourriez pas tous vous concerter pour qu'il n'y ait qu'un couloir où on passe tout dedans : l'EDF, les T.G.V., le ferroutage, au lieu de multiplier les nuisances pour tous les gens qui sont au bord des lignes ou sous les lignes, ou au bord de toutes ces infrastructures. Si tout était fait comme il faut, correctement, les nuisances seraient divisées par trois. Peut-être faut il maintenant pour ces grands travaux un Baron Haussman ou un Conte de Boigne qui fasse vraiment des tranchées dans la nature, et puis que tout le monde y retrouve son compte.

Yves François

Alors c'est une question qui est évidemment technique. Est-il possible de passer des fuseaux de T.G.V., de lignes Haute Tension, voire d'autoroutes, dans un même couloir ?

Patrick Bortoli

Alors, pour faire court, je dirais que tout est envisageable. Après, il y a différents sons de cloches. Votre position, vous l'avez clairement exprimée, mais il y en a d'autres qui disent être contre la concentration des outils industriels ou des voies de communication. Ils préfèrent ne pas tout concentrer en un seul endroit car ça fait un peu un couloir. Vous avez donc différents sons de cloches. Ce que je veux vous dire aujourd'hui, c'est que bien sûr, vous parlez de R.F.F. pour le ferroutage ou le T.G.V., qu'on travaillera et on le fait déjà, en commun. Mais

plus les projets avanceront, plus on travaillera en commun. Aujourd'hui, R.F.F., on les rencontre, on sait où ils en sont dans leurs projets, et bien sûr que leurs projets seront intégrés à l'état initial de notre étude. On a parlé de zone d'étude et si dans cette zone, on retrouve le tracé fret ou le tracé T.G.V. ponctuellement, cela fera partie de cet état initial. Ces éléments seront pris en compte pour proposer différentes solutions possibles, et pour ces solutions possibles, pour revenir sur ce qui a été dit précédemment au niveau de l'aire d'étude (là on sera après le débat public), je dirai, bien sûr on proposera de refaire la tournée de l'ensemble des communes concernées. Ainsi, on pourra faire un point sur l'ensemble des contraintes que l'on a recensées et voir si on est bien tous d'accord et si l'on n'en oublie pas. Donc une première rencontre, et c'est enregistré comme vous le dites et donc on s'y engage. Et une deuxième étapes : les fuseaux. donc à partir de cet état initial, on va envisager, au travers d'un cabinet d'études qui travaille pour nous, toutes les solutions possibles : regroupement avec d'autres infrastructures, reconstruction en lieux et place, utilisation du couloir Nord, si c'est le Nord... Donc, on retournera dans l'ensemble communes concernées pour expliquer les avantages et inconvénients des différentes solutions. Et c'est seulement après ces étapes de concertation, que l'on bâtira le dossier d'études d'impact qui sera proposé à l'enquête publique. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui les infrastructures existantes sont des points importants qui seront intégrés dans notre projet. après viendra le dernier point, mais là que nous, on ne maîtrise pas, c'est les échéances. Aujourd'hui, nous vous avons donné un tableau d'échéances au plus court, ça peut être beaucoup plus long en fonction de la concertation et du point de départ. Aujourd'hui moi, à moins que quelqu'un ait des informations plus précises à me donner, mais j'ai bien compris que R.F.F., sur leur projet Lyon - Turin n'avait pas aujourd'hui tous les financements et donc de dire si c'est 2010, 2012, 2015 ou une autre date, moi je n'ai pas les éléments. Mais si leur projet est stabilisé, si les tracés sont intégrés, nous on les prendra en compte, et je m'y engage.

Philippe Rondet

*Habitant de la Bâtie Montgascon*

C'est la première réunion à laquelle j'assiste, donc voilà, je dois dire que je suis un peu effrayé de la légèreté de RTE quant à l'impact sur la santé. je dois dire que dans aucun document que j'ai vu ou qui m'ont été donnés jusqu'à présent, ce point n'est abordé et les propos ont été largement éludés ce soir. Merci Madame d'avoir remis plusieurs fois le sujet sur le terrain, je sais pas si ça va servir à grand chose, mais enfin. je voudrai juste aussi signaler que pour autant que je sache, une recommandation, fût-elle européenne, n'a aucune valeur, ni de loi, ni de norme, c'est rien, clairement. Ma question pour en venir aux faits est de savoir si nous aurons communication d'études épidémiologiques sur les réseaux haute tension en France? Il y en a eu de faites, des études indépendantes, en aurons-nous communication ?

Yves François

Alors, je rappelle quand même, la soirée thématique qui a lieu à Les Marches, sur la santé. Cette réunion est en préparation.

Philippe Rondet

C'est pour savoir si je me déplace ou non à cette réunion.

Yves François

je vais donner la parole au Président, qui pourra peut être compléter par rapport à votre question.

Michel Delhommez

Je le répète ce débat public a pour intérêt non pas de se focaliser sur le projet qui nous est présenté, mais au contraire d'élargir au maximum, pour que tous les sujets qui peuvent préoccuper les uns et les autres soient abordés le plus complètement possible. Par ailleurs, Monsieur Bortoli a dit : j'applique la réglementation. Il faut

bien qu'un service applique la réglementation, mais la réglementation où les normes sont arrêtées à un certain moment. mais cela peut évoluer par justement les interpellations et les études complémentaires qui sont faites. Donc tout ce que nous versons au débat à l'occasion de ce débat public, remontera vers la Commission Nationale qui ne se préoccupe pas de la seule liaison de Lyon - Chambéry, mais qui se préoccupe également de tracés T.G.V. et d'autres choses. Il y a ainsi moyen d'interpeller à ce moment là, ceux qui font les lois ou ceux qui écrivent les règlements en disant : il me semble que sur le terrain, les normes que vous annoncez dans telles et telles infrastructures sont mal perçues, il faudrait faire plus d'information, plus d'études, pour que ces normes, ou soient confirmées, ou évoluent vers un sens plus restrictif. Donc c'est en ce sens que le débat public peut être plus constructif : en élargissant les préoccupations, et en faisant remonter les préoccupations ressenties au niveau du terrain, et quelquefois ressenties physiquement, je pense notamment aux effets ressentis par temps humides sous une ligne à Très Haute Tension, mais nous ferons remonter toutes les préoccupations. La Commission Nationale est une instance pérenne qui n'existe pas que pour un seul projet, et elle ne peut que se saisir des interrogations qui remonteront pour demander au Ministère de la Santé ou à d'autres instances de faire évoluer la réglementation, ou tout au moins, de bien faire expliquer les limites de cette réglementation. Donc je pense que c'est le plus que ce débat public peut apporter. Vous évoquez également la superposition d'infrastructures, qu'elles soient routières ou ferroviaires ou autres, cela peut aussi interpeller l'Etat pour faire réaliser des schémas de cohérence de l'Etat lui-même par rapport à l'ensemble des différents projets qu'il peut avoir à commander, de faire remonter comment ça peut être mal ressenti sur le terrain, ce qui est ressenti comme une dispersion un peu des efforts de l'Etat.

Donc, voilà ce que je peux vous dire sur la philosophie du débat public, tel que je le ressens aujourd'hui, en rappelant que c'est le premier débat public que l'on mène ; mais je pense que dans l'avenir, cela ne pourra apporter que plus de cohérence dans les décisions de l'Etat.

Yves François

Je vous invite donc à nous rejoindre à Les Marches à cette soirée thématique sur la santé.

Madame x

Je voulais savoir si pendant la durée du débat public, on a droit à ce qu'un cabinet indépendant de RTE repense le bien-fondé du remplacement de la ligne ? Et si non, qu'est ce qu'il faut faire pour que ce cabinet reconsidère le projet ?

Michel Delhommez

Je reviens sur l'autre réunion thématique qui aura lieu à Bourgoin Jallieu le 18 février et pour laquelle on a retenu la politique énergétique, le fondement d'un tel projet. C'est à cette occasion que nous ferons appel à des experts totalement indépendants du Maître d'ouvrage. Par ailleurs, j'ai les moyens, même si c'est RTE qui les met à notre disposition mais c'est la philosophie de la loi, de demander toutes les expertises qui peuvent contribuer à éclaircir et à donner les éclairages que vous souhaitez, et qui ne soient pas ceux uniquement issus du projet, qui à lui-même sa logique, ces messieurs de RTE étant des grands professionnels, mais comme nous le rappelait Monsieur Bortoli, ils ont à respecter un arrêté technique et l'ensemble des réglementations. Le rôle de la CPDP, c'est aussi d'aller demander à des experts indépendants de RTE (François voir européens) que le maximum d'information soit donné sur le type de questions que vous posez sur la santé, sur la politique énergétique ou sur d'autres questions.

Madame x

donc ce sera fait, alors, il y aura effectivement d'autres cabinets,

Yves François

On peut vous répondre oui.

Michel Delhommez

Juste une précision : les experts qui vont être invités par la Commission, interviendront donc devant le public. il y a d'autres possibilités d'expertises qui sont par exemple, des expertises par des études lourdes, complémentaires. Là, il y a une procédure qui est possible, qui fait que ça serait, il faudrait le demander à la

Commission Nationale du Débat Public, qui pourrait se prononcer là dessus. Compte tenu des délais aujourd'hui du débat engagé, ça paraît compliqué pendant le débat de faire faire des études complémentaires, mais il existe une procédure qui permet d'en réaliser dans certains cas. Mais si le débat d'expertise qui sera fait à Bourgoin, n'aborde pas totalement le sujet, ou semble incomplet, on pourra demander qu'une étude complémentaire soit menée au-delà du débat. mais le débat aura joué ce rôle puisque l'étude indépendante sera commandée suite au débat, parce que je le rappelle, la Commission Nationale a comme objectif de suivre l'information du public pendant toute l'élaboration du projet, jusqu'à sa réalisation.

Je vais maintenant conclure, puisqu'il n'y a pas d'autres questions ? Je pense que tout le monde a pu s'exprimer, de bonnes questions ont été posées, maintenant, nous allons compléter votre information par l'édition de cahiers d'acteurs et du journal du débat. Nous vous attendons pour les réunions thématiques où, nous espérons pouvoir donner les éclairages complémentaires et variés. Il y aura vraisemblablement un débat entre experts sur les trois grands thèmes qu'on a évoqués, et peut être d'autres. Maintenant, il me reste à vous dire merci d'être venu, et Bonnes Fêtes de fin d'année. J'espère vous retrouver en Janvier et Février pour les réunions thématiques, au mois de Mars, pour des réunions de synthèse, et soyez assurés que nous rendrons compte à la Commission Nationale de nos travaux. Je vous remercie d'y avoir contribué, et je vous invite à un dernier échange autour d'un pot sympathique, bonne soirée et bon retour.